

A Cognac, Verallia licencie sous la dictée de la finance

PAR MANUEL JARDINAUD
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 12 AOÛT 2020

Dans l'usine de fabrication de bouteilles du leader français, les salariés se mobilisent contre la fermeture d'un des trois fours. L'ex-filiale de



Les élus CGT de Verallia à Cognac, le 10 août 2020. © MJ

Saint-Gobain, aux mains d'un fonds d'investissement, a distribué 100 millions d'euros de dividendes en juin.

Cognac (Charente).— En arrivant à Cognac (Charente) par le train, trois grandes cheminées rouge et blanche s'imposent tout de suite. Ce sont celles des fours de l'usine Verallia, ex-filiale emballage de Saint-Gobain, qui fournit les deux tiers du marché français des bouteilles de vin. Dominant les vignes, elles font partie du paysage depuis 1963.

Au milieu du mois d'août, alors que la ville somnole sous la canicule, la colère des salariés de cette usine est pour le moment encore froide. Ouvriers, élus du personnel et syndicalistes de Verallia – dont certains ont annulé leurs vacances – décortiquent, réfléchissent et tentent de riposter à la mauvaise nouvelle officiellement intitulée « *projet de transformation* » : l'entreprise, aux mains du fonds d'investissement Apollo, a annoncé le 12 juin la fermeture de l'un

des trois fours de l'usine charentaise et la réduction de ses effectifs en France. La direction annonce 130 « départs » dont 80 à Cognac.



L'usine Verallia de Cognac où un minimum de 80 emplois sont menacés. © MJ

Pour la CGT, majoritaire dans l'entreprise, le compte est faux. Selon le syndicat, qui se mobilise depuis l'annonce de la restructuration, ce sont en fait 221 personnes qui sont susceptibles de quitter l'entreprise, dont 126 à Cognac. De fait, pour tenir les engagements de la direction, il faut que la totalité des reclassements internes puisse se faire. Difficile avec des métiers très spécifiques, en particulier au « bout chaud », jargon qui désigne la production aux fours.

Loïc, qui y travaille, dénonce « *la brutalité* » de l'annonce. Dans le local syndical surchauffé, alors que les camions vont et viennent aux portes de l'usine, une dizaine de salariés racontent leur incompréhension. D'autant qu'une négociation sur « *un accord de transformation* » était engagée depuis le début de l'année et devait initialement aboutir fin juillet. Le management en a décidé autrement et a précipité un plan social qui n'en porte pas le nom au prétexte de la crise sanitaire. Le Covid permet de justifier une histoire mille fois vue dans d'autres entreprises rachetées par des fonds (*lire ici, ici ou là*).

Car lors de l'assemblée générale le 10 juin, deux jours avant l'annonce du plan, quasiment tous les voyants étaient au vert, selon la direction. Dans le document transmis aux actionnaires et aux administrateurs, un passage attire l'attention. Il est écrit : « *La demande d'emballage en verre est en croissance. Le métier de l'emballage en verre est très rentable. L'activité [...] génère une trésorerie importante.* » De fait, avant impôts, le groupe affiche une marge brute de

23,8 %. Des marges presque dignes de celles du monde du luxe, à faire pâlir de nombreuses entreprises industrielles.

À cette date, les résultats du premier trimestre 2020 – les seuls connus au moment de l'assemblée générale – demeurent encourageants. Verallia annonce fièrement **dans un communiqué** un « *bon début d'année peu impacté par l'épidémie du COVID-19* » avec une légère baisse du chiffres d'affaires (- 4,1 %) et une quasi-stabilité de la marge brute. D'ailleurs, la stratégie votée par les actionnaires ne mentionne à aucun moment un quelconque ajustement des effectifs.

Pourtant, le lendemain, le 11 juin, un conseil d'administration extraordinaire se réunit à huis clos. Sans en avoir préalablement discuté avec les syndicats, il acte le plan social. La veille, il avait pourtant fait voter la distribution de 100 millions d'euros de dividendes, dont 7,5 versés à la seule BPI France, actionnaire historique du groupe, censée être le **bras armé de l'État pour sauver les industries**. Interrogée par Mediapart, la BPI refuse de confirmer l'accord de son administrateur en faveur des licenciements, au prétexte que « *les débats et décisions en CA sont par nature confidentiels* ».

Au nom de son administrateur Sébastien Moynet, « *indisponible* » pour cause de congés, le service de communication BPI France justifie d'accepter le versement de ce dividende (en actions la concernant) car c'est « *un engagement pris au moment de l'IPO [introduction en bourse – ndlr] en octobre 2019* ». Comme si ce contrat initial ne pouvait évoluer en fonction de la conjoncture et au profit d'investissements industriels pour sauver l'emploi local.

Le calendrier et l'opacité de la décision, alors que les indicateurs économiques et financiers sont positifs, indignent les personnels rencontrés par Mediapart. D'autant que, concernant le site de Cognac, « *sur la rentabilité, on ne peut avoir de chiffres. On connaît le coût par tonne produite, mais on ne nous dit pas combien ça rapporte* », explique Renaud, élu

du personnel qui évolue au « *bout froid* ». Chaque demande d'information sur cet indicateur a été refusée par la direction.

Autour de la table du local CGT, on essaie d'argumenter, de ne pas passer pour les empêcheurs de produire mieux. Un document de 13 pages a déjà été rédigé avec des contre-propositions. L'une d'elles est simple : pourquoi ne pas utiliser le dispositif d'activité partielle prolongé par le gouvernement afin de préserver les compétences et l'emploi ?

La colère se lit sur les visages. Pour eux, une fois connus les chiffres du deuxième trimestre, la vérité est claire : il faut, avec ce plan social, couvrir la chute du chiffre d'affaires enregistrée au deuxième trimestre (- 7,9 % des ventes) au plus vite pour garantir la rentabilité financière – qui a été malgré tout préservée au deuxième trimestre – et rassurer les actionnaires. « *C'est une fermeture de four boursière* », résume Michel, qui travaille à la confection des moules. Ces camarades acquiescent.

Verallia se défend de ces accusations. L'entreprise, questionnée par Mediapart, insiste sur « *une baisse organique du chiffre d'affaires de 5,4 %, les impacts de la crise du Covid-19 se faisant pleinement sentir* » au cours du premier semestre. Sauf que la décision de couper dans les effectifs a été prise au cœur de la crise, en juin, sans en connaître réellement « *l'impact* » à l'époque.

La direction, par la voix de son agence de communication, met aussi en avant les nouvelles taxes douanières américaines et un effet négatif du Brexit fin 2019, lesquels n'avaient pourtant pas profondément bouleversé les équilibres économiques et financiers de Verallia selon ses comptes de 2019. Le dividende prévu a été ainsi maintenu.

Face à cette distorsion des dates et des chiffres, Dominique Spinali, délégué syndical CGT Central, dit sa défiance envers la direction. En outre, « *il y a un refus de négocier un accord de méthode. On passe par une procédure d'information-consultation avec une commission qui doit rendre un avis le 22 septembre* ». Ce mécanisme, issu des ordonnances dites Pénicaud, réforme macronienne originelle, évite

à un employeur de passer par une négociation, et se contente d'un simple avis du comité social et économique. La fameuse « *libération des énergies* » des entreprises pour mieux préserver l'emploi comme cela était argumenté rue de Grenelle pour justifier ce dialogue social allégé...

Un directeur général qui a fermé l'usine Goodyear d'Amiens

« *En trente-sept ans de maison, je n'ai jamais vu une gestion si radicale et violente* », raconte Nénesse, retraité l'an passé. « *Cette gestion à courte vue est dangereuse, on crée de la peur et de l'angoisse.* » Il dit craindre « *l'effet boule de neige* » avec l'arrêt d'un premier four, alors que Verallia confirme l'investissement dans deux sites en Espagne et en Italie. En totale contradiction avec la doctrine gouvernementale post-Covid sur l'implantation des industries dans les territoires et les circuits courts.

De fait, l'entreprise est historiquement présente en France au cœur des vignobles, et donc de ses clients. Mais décide néanmoins d'accélérer une production hors des frontières, avec des effets écologiques indésirables, le transport du verre, très lourd et très fragile, imposant des cohortes de camions très consommateurs de CO₂.



Les élus CGT de Verallia à Cognac, le 10 août 2020. © MJ

Qu'à cela ne tienne, Verallia indique à Mediapart, dans une classique langue managériale à usage externe, « [sa] *volonté de contribuer à la préservation de l'environnement et un engagement auprès des communautés locales* ». La CGT estime que, autour de Cognac, trois emplois sont liés à un emploi chez Verallia. La suppression de 80 postes pourrait donc avoir des conséquences sur 250 salariés aux alentours.

Un rendez-vous d'alerte à la sous-préfecture fin juin n'a rien donné. Le 31 août, une rencontre doit avoir lieu entre les syndicats et le responsable du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) dépendant du ministère de l'économie. Très en pointe sur la défense des salariés, le député et numéro 1 du PCF Fabien Roussel a également sollicité Bruno Le Maire sur le sujet. Sans réponse à ce jour.

Lui aussi s'insurge de cette dérive (industrielle) au service de la finance et des actionnaires : « *Si cette entreprise distribue des dividendes, c'est qu'elle a les reins financiers pour investir* », dénonce-t-il.

À Cognac, les salariés rencontrés par Mediapart racontent la lente mais inexorable détérioration de l'outil de travail depuis l'arrivée du fonds de pension principal et de l'équipe de direction actuelle. Tel Fabien, à la maintenance : « *Auparavant, dans le magasin de pièces détachés, il y avait un seuil d'alerte dès qu'il n'en restait que 5. L'approvisionnement était toujours fait. Aujourd'hui, on doit prendre des pièces sur une autre machine en attendant une nouvelle. On bricole* », explique-t-il.

Une politique du moindre coût qui abîme les machines et les hommes, soumis au stress permanent de ne pouvoir assurer la production. La perte de sens se fait de plus en plus sentir pour des ouvriers attachés à l'excellence de leur tâche. « *Le mec au-dessus de moi à la direction, il s'en fout qu'on fasse de superbes bouteilles de cognac. Ce qui le motive, c'est l'argent* », tempête Renaud, qui opère au « froid ».

« *À l'époque de Saint-Gobain, on se battait presque pour travailler les jours fériés* », se souvient Nénesse. Les rapports avec l'employeur n'étaient pas toujours au beau fixe, mais il y avait du respect et du dialogue, rapportent les plus âgés.

Surtout, aujourd'hui, la personnalité des deux dirigeants provoque une défiance totale. C'est le cas d'Olivier Rousseau, directeur général de Verallia. Les élus du personnel assument : ils s'en méfient et le qualifient de « *joueur d'échec* ». Le n° 2 du groupe n'est autre que l'ancien PDG de Goodyear Dunlop

Tires France, qui a mené la violente fermeture de l'usine de pneus d'Amiens (Somme) au début des années 2000.

Devant une commission d'enquête parlementaire, il avait accusé la CGT d'avoir mené à la fermeture du site industriel. Pourtant, treize ans après le plan social et six ans après l'arrêt de la production, le 27 mai 2020, **le conseil des prud'hommes d'Amiens a jugé abusifs les licenciements de 832 salariés et rejeté le caractère économique du plan social.** Un désaveu total de la politique menée à l'époque par Olivier Rousseau.

Son pedigree ne crée donc pas la confiance avec les salariés de Verallia. Pas plus que la politique de rémunération du PDG. Ainsi, alors que plus de 100 emplois sont menacés en France, Michel Giannuzzi, le PDG de Verallia, vient de faire valider en assemblée générale une généreuse hausse de sa rémunération fixe qui est passée de 875 000 euros annuels en 2019 à 1,1 million d'euros en 2020.

Rien de condamnable, répond la société puisque, pendant la crise du Covid, le PDG a décidé de renoncer à sa part variable qui s'élève à 1,16 million d'euros en 2020 pour « *contribuer à l'effort collectif* ». Les communicants de Verallia oublient cependant de

dire que le comité de rémunération a modifié les modalités de ladite rémunération pour la prochaine année, comme l'explique le document transmis aux actionnaires et que Mediapart a consulté : « *La part variable annuelle de rémunération du PDG est de 1,1 million d'euros en cas d'atteinte des objectifs à 100 % et, dans l'hypothèse où les objectifs fixés seraient dépassés, un montant maximum égal à 140% de la rémunération fixe annuelle, soit 1,54 million d'euros.* »

Un tour de passe-passe qui, si la conjoncture reprend et, surtout, si la politique du moindre coût mise en place par ce même PDG redresse les indicateurs financiers, permettra à Michel Giannuzzi d'engranger 380 000 euros supplémentaires par rapport aux années précédentes.

« *Nous, on se bat pour un four et pour améliorer les conditions de départs des anciens* », commente Dominique Spinali devant ces chiffres faramineux. Regardant ses collègues, il parle de salariés fiers et combatifs. Ses camarades sont prêts à se mobiliser pour sauver ce qui peut l'être. Michel, à trois ans de la retraite, veut lui aussi se dresser contre le plan social mais se dit « *dépité* » face à la situation. Chacun saura si son nom est sur la liste le 22 septembre.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.